

**Working  
Paper**

**2005/10**

# **Mise en oeuvre du Règlement de Développement Rural par les régions européennes : des leviers économiques diversifiés.**

**Aurélie Trouvé  
Marielle Berriet-Sollic  
Jean-Christophe Kroll  
Pierre Wavresky**

**INRA-ENESAD  
UMR CESAER**

Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux  
BP 87999 – 26, Bd Dr Petitjean – 21079 DIJON cedex

# **Mise en œuvre du Règlement de Développement Rural par les régions européennes : des leviers économiques diversifiés**

Aurélie TROUVE, [trouve@enesad.inra.fr](mailto:trouve@enesad.inra.fr)  
Marielle BERRIET-SOLLIEC, [berriet@enesad.fr](mailto:berriet@enesad.fr)  
Jean-Christophe KROLL, [jc.kroll@enesad.fr](mailto:jc.kroll@enesad.fr)  
Pierre WAVRESKY, [wavresky@enesad.inra.fr](mailto:wavresky@enesad.inra.fr)  
CESAER (UMR INRA-ENESAD) Dijon

## **Résumé**

Dans un contexte de régionalisation des politiques agricoles européennes, nous tentons de repérer et de caractériser différentes formes d'intervention publique régionale en agriculture. La littérature nous amène à distinguer 4 leviers économiques mobilisés par les régions : la valorisation des externalités positives, la compétitivité par les prix, la compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale, enfin le développement rural intégré. Nous testons ces éléments par une analyse statistique, en exploitant des données originales sur les aides du deuxième pilier de la PAC, dans 61 régions de 6 Etats-Membres. 5 classes apparaissent, que nous mettons en regard avec les 4 classes établies théoriquement. Nous les mettons ensuite en relation avec certains indicateurs régionaux.

## **Mots-clés**

Union européenne, programme de développement rural, 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune, clusters de régions

## 1. Introduction

Depuis les années 80, on observe dans l'Union Européenne un renforcement des pouvoirs politiques et économiques des régions<sup>1</sup>, à tel point qu'il est désormais question d'un "troisième niveau" (Bullman, 1997) qui se consolide aux côtés, voire au détriment, de l'Union et des Etats. Le renforcement des pouvoirs politiques et économiques des régions amène certains auteurs à différencier et caractériser des formes d'intervention publique locale, en lien avec la dynamique économique propre des espaces administratifs concernés. Dans le secteur agricole, les régions voient également leurs marges de manœuvre renforcées, dans un contexte de réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne et de remise en question de son financement. Nous analysons ici différentes formes d'intervention publique locale, en nous intéressant à un secteur productif particulier, l'agriculture.

C'est dans le cadre du second pilier de la PAC<sup>2</sup> que le renforcement des compétences régionales dans le secteur agricole est le plus important, du moins dans un certain nombre d'Etats-membres. Celui-ci, instauré en 1999, est consacré aux politiques agricoles de développement rural. Il ne constitue que 10 % du budget de la PAC, quand le premier pilier, consacré à l'organisation des marchés et au soutien des productions agricoles, en constitue 90 %. Mais, contrairement au premier pilier, entièrement piloté par l'Union Européenne et les Etats-membres, le second pilier de la PAC relève de plus en plus de l'initiative des collectivités régionales. Les orientations prises dans le cadre du second pilier de la PAC, qui ont permis de mettre en regard des choix stratégiques nationaux en matière de politiques agricoles (Lowe *et al.*, 2002), nous amènent à présent à mettre en évidence différents choix régionaux.

Le renforcement des marges de manœuvre régionales en matière de politiques agricoles se situe dans un contexte marqué par une "crise structurelle" du secteur, dont nous rappelons d'abord la nature, avant d'effectuer une revue des études, notamment régulationnistes, qui ont tenté de repérer différentes formes d'intervention publique locale. Développer une analyse de ce type dans le secteur agricole conduit à mobiliser certains acquis de la littérature en économie rurale qui nous permettent de distinguer quatre principaux types caractérisés par des leviers économiques différenciés de l'intervention régionale en matière de politiques agricoles. A partir d'une base de données originale, ces quatre leviers nous servent à classer 61 régions de 6 Etats-membres, selon la répartition des montants prévus dans chaque région dans le cadre du second pilier de la PAC. Enfin, cette classification est mise en relation avec différents indicateurs socio-économiques.

## 2. Régions et politiques agricoles : des marges de manœuvre renforcées

Dans l'Union Européenne, le secteur agricole, depuis le début des années 80, fait face à deux phénomènes concomitants : (i) une internationalisation des marchés, avec une libéralisation des échanges et des exigences accrues de compétitivité agricole par les prix ; (ii) de fortes demandes sociétales vis-à-vis des campagnes et de l'agriculture, en matière de sécurité alimentaire, de qualité, d'environnement et de développement rural (Buckwell A., 1997). La difficulté à concilier ces nouvelles exigences a conduit certains économistes à évoquer une "crise structurelle" de l'agriculture européenne. Cette crise ne proviendrait pas tant d'une chute des indicateurs économiques, que d'une inadéquation des dispositifs institutionnels aux nouvelles dynamiques économiques à l'œuvre (Allaire G., Boyer R., 1995). Le compromis européen des années 50 à 80, autour de l'intensification, et de l'augmentation quantitative de la production, est ainsi fortement remis en question. Il s'agit alors de trouver de nouvelles règles du jeu, "un nouveau compromis fondateur permettant de relancer une dynamique vertueuse entre de nouveaux dispositifs institutionnels et la dynamique proprement économique" (op. cit.).

---

<sup>1</sup> Le terme "région" est employé ici pour désigner des structures politico-administratives du premier niveau sub-national, dont les représentants sont élus par les habitants pour gérer leurs intérêts communs.

<sup>2</sup> Rappelons ici que la PAC dispose de près de 50 % du budget de l'Union Européenne.

Simultanément, les régions deviennent des acteurs importants dans la mise en œuvre, l'élaboration et/ou le financement des politiques agricoles (Sotte, 1996 ; Perraud, 2001). Ce transfert de compétences des Etats aux régions est lié à un processus de décentralisation mis en œuvre par les Etats-Membres eux-mêmes, et par un régionalisme croissant dans certaines régions. Ce transfert s'explique également par la volonté de l'Union Européenne d'une prise en charge du développement agricole et rural par les échelons infranationaux, ce qui ressort explicitement dans les arguments de la réforme de la PAC de 2003 : "une plus grande décentralisation, notamment par le renforcement du deuxième pilier [...] permettrait de mieux cibler les besoins locaux et de rapprocher la politique agricole des consommateurs". Dans les faits, ceci se traduit par une répartition nouvelle des compétences en faveur des régions (Berriet-Sollic et Daucé, 2001). Les marges de manœuvre régionales sont renforcées, que ce soit dans le cadre européen du second pilier de la Politique Agricole Commune, mais aussi dans le cadre des politiques nationales impliquant le niveau régional et dans le cadre des politiques spécifiquement régionales. Ce renforcement progressif des pouvoirs régionaux s'est accompagné de procédures nouvelles de cofinancement (principe d'additionnalité) et de partenariat, entre niveaux européen, national et régional. De façon plus ou moins importante, les régions ont ainsi la possibilité de mettre en place des politiques agricoles différenciées pour répondre à la "crise structurelle" du secteur agricole.

### **3. Cadrage théorique sur la différenciation de politiques économiques régionales**

Plusieurs analyses régulationnistes ont montré la transformation des échelles spatiales de régulation et l'affaiblissement de l'Etat national comme échelle privilégiée de règlement des conflits et compromis (Swyngedouw, 1997). Dans ce contexte, certains auteurs ont évoqué l'émergence de modes de régulation locaux (Peck, Tickell, 1992). Sans aller jusqu'à conclure une telle dynamique, des études régulationnistes se sont penchées de façon plus approfondie sur le niveau régional, support de relations économiques entre dispositifs institutionnels et structures productives (Chanteau *et al.*, 2000). En particulier, l'intervention publique régionale (ou "local state" dans les approches anglo-saxonnes) est apparue comme un dispositif institutionnel méritant des analyses économiques approfondies (Jessop, 1995). Ces acteurs publics régionaux ont à présent une responsabilité croissante dans les trajectoires régionales qui se dessinent, entre régions qui gagnent et régions qui perdent. Des approches régulationnistes ont ainsi tenté de mettre en évidence différentes formes d'intervention publique régionale, ensembles de compromis institutionnalisés qui, une fois noués, créent des règles et des régularités dans l'évolution des recettes et dépenses publiques régionales, selon la définition des formes de l'Etat indiquée par Boyer (1990). Les différentes formes d'intervention publique régionale, sous-tendant différentes politiques économiques, sont autant de façons dont les acteurs publics interviennent dans le développement et le maintien d'une structure productive régionale (Di Giovanna, 1996). Dans ce cadre, l'intervention publique doit être analysée en relation avec la dynamique économique : ni entièrement prédéterminée, ni complètement autonome, l'intervention publique apparaît dans une situation d'"autonomie relative" (Lordon, 2002). Elle est le fruit de compromis institutionnels régionaux, en lien avec la structure productive et les dispositifs institutionnels régionaux, mais aussi en lien avec la dynamique supra-régionale. Des politiques économiques régionales différenciées accompagnent ainsi des trajectoires de développement spécifiques (Krätke, 1997).

Les approches de la régulation se sont ainsi penchées progressivement sur l'"Etat local" et ses différentes déclinaisons. De telles études ont été, à notre connaissance, peu ou pas réalisées dans le cadre de politiques sectorielles. Dans cette perspective d'analyse, et compte tenu du renforcement des pouvoirs régionaux dans le secteur agricole, nous nous intéressons ici à la différenciation des politiques économiques régionales pour un secteur productif particulier, l'agriculture. En d'autres termes, quelles formes revêt aujourd'hui la différenciation régionale des politiques agricoles ? L'exploitation de la bibliographie existante apporte des éclairages diversifiés sur les formes possibles de spécialisation régionale des politiques agricoles et des agricultures, qu'il s'agisse par exemple d'une caractérisation entre agriculture productiviste et agriculture territoriale (Kroll, 1998), entre "zones grises" d'agriculture compétitive, "vertes" d'agriculture multifonctionnelle et "bleues" où toute

activité agricole est abandonnée (Mahé et Ortalo-Magné, 1999), entre régions agricoles de type "classique" ou "agrarien", régions de "désengagement" et régions d'"agriculture de luxe" (Perraud, 2000), entre politique de développement rural centré sur l'agriculture, politique de développement rural centré sur l'ensemble des activités rurales et politique de développement rural centré sur le lien avec les espaces urbains (Berriet-Sollicec et Daucé, 2001), entre scénario d'adaptation de la situation actuelle, scénario de libre concurrence et de sous-traitance des agriculteurs par les entreprises agro-industrielles, scénario reposant sur la valorisation de la qualité d'origine et scénario de la renaissance rurale qui insère l'agriculture dans les dynamiques de développement local (Lacombe (dir.), 2002), enfin entre les futures campagnes "ressources", "cadres de vie" et "réserve de nature" (Hervieu et Perrier-Cornet, 2002). Ces éléments de cadrage peuvent être étayés par des études monographiques des politiques agricoles régionales, en particulier les études réalisées dans le cadre du programme européen de recherche PS DR sur les innovations institutionnelles et les politiques régionales (Berriet-Sollicec *et al.*, 2001-2004).

A la lumière de l'ensemble de ces résultats, quatre leviers économiques peuvent être identifiés, relatifs à des modes d'intervention publique régionale différenciés en agriculture : (i) Un premier levier s'appuie sur la valorisation des externalités positives, dans une vision de la campagne comme espace récréatif ou nature. Les aides agricoles ne sont envisagées que dans le cadre des défaillances de marché, en cas d'externalités positives que le marché ne peut internaliser. Cette logique rejoint celle exposée par l'OCDE (2000). Elle s'appuie sur des aides agro-environnementales et aux zones défavorisées, fondées sur la prise en compte d'externalités positives de la production agricole en matière d'environnement et d'aménagement de zones rurales difficiles. (ii) Une deuxième logique s'appuie sur la compétitivité des exploitations agricoles par les prix, dans une vision de la campagne ressources. Elle favorise la réduction des coûts de production par les aides à la modernisation et la restructuration des exploitations. (iii) Une troisième logique s'appuie sur la compétitivité par la qualité et la différenciation des productions régionales, également dans une vision de la campagne ressources. Elle valorise les ressources spécifiques territoriales, définies par leur lien à un processus de production donné qui donne une valeur ajoutée forte aux produits (Colletis-Wahl, Pecqueur, 2001). Elle s'appuie sur des aides aux structures d'encadrement de l'agriculture, à la transformation et la commercialisation en filière courte, aux filières de qualité. (iv) Une quatrième logique s'appuie sur le développement rural intégré, avec des aides visant des objectifs non sectoriels de développement rural et qui peuvent bénéficier à d'autres acteurs du développement rural, hors du secteur agricole. Cette logique rejoint les souhaits déjà anciens émis lors de la conférence de Cork (1996). Elle peut cependant être comprise de deux façons : soit comme une politique d'intégration de l'agriculture dans les espaces ruraux et dans le sens d'un soutien fort à l'agriculture, soit comme une politique de réorientation des soutiens vers d'autres secteurs de l'économie rurale jugés plus prioritaires.

#### **4. Analyse statistique à partir des aides agricoles du second pilier de la PAC**

La structure des dépenses publiques, dans un ouvrage régulationniste qui a fait date, a permis de mettre en évidence différentes formes d'intervention de l'État sur une période longue (Delorme, André, 1983). Nous nous situons dans le même cadre méthodologique, pour repérer différentes formes régionales d'intervention publique sur un espace européen : nous analysons la structure régionale des dépenses dans le cadre du second pilier de la PAC, auxquelles participent les régions. Le deuxième pilier de la PAC, régi par le Règlement de Développement Rural, se décline en 22 mesures (classées de a à v), dont une grande majorité concerne uniquement le secteur agricole. Les Etats-membres ou régions choisissent sur la période 2000-2006 les mesures à mettre en œuvre, leur montant associé et éventuellement des conditions additionnelles d'allocation, dans un Programme de Développement Rural. Les Etats-membres ou régions cofinancent ces mesures avec l'Union Européenne (à hauteur de 50 à 75 % selon les mesures dans les zones hors objectif 1, à hauteur de 25 à 50 % dans les zones

d'objectif 1<sup>3</sup>). L'allocation des montants se fait dans le cadre du respect d'une enveloppe initiale allouée, en fonction des négociations et de critères tels que le nombre d'exploitations agricoles et la part de population agricole et rurale. Ces montants ne sont pas toujours entièrement prévus ni exécutés, puisqu'ils se font tous sur la base du cofinancement. Par ailleurs, l'enveloppe initiale peut être redéfinie pendant la période selon la sur- ou sous-consommation des crédits initiaux. Le montant total n'est donc pas uniquement issu des négociations et critères fixés au niveau de l'Union Européenne, mais résulte aussi d'un choix de l'Etat-membre et/ou des régions.

Le programme de développement rural résulte, selon les Etats-membres, de choix régionaux plus ou moins affirmés. Dans les 6 Etats-membres que nous avons choisis d'étudier prévalent les situations suivantes : i) le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne ont construit des programmes uniquement régionaux ; ii) l'Espagne et la Belgique ont établi à la fois des programmes régionaux et un programme national ; iii) la France a mis en place uniquement un programme national. Les aides du second pilier dans les 2 derniers cas ne dépendent donc pas que de choix régionaux, mais également de choix nationaux. Cependant, en Espagne et en Belgique, ces choix interfèrent dans une moindre mesure, puisque les montants reçus dans le cadre des programmes nationaux sont relativement faibles. Dans le cas de la France, le cadre du programme de développement rural est fixé nationalement. Les collectivités régionales participent néanmoins à l'élaboration et au financement d'une partie des mesures du second pilier de la PAC, dans le cadre des programmes d'objectif 2 (près de 10 % des montants totaux français dans le cadre du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC)<sup>4</sup>. Suivant les mesures et montants associés choisis par les régions, ces programmes reflètent, avec des degrés différents selon les Etats-membres, les choix politiques de la région, expression des différents compromis institutionnels concernant la régulation du secteur agricole.

Notre étude statistique mobilise une base de données originales fournies par la Commission Européenne dans le cadre de l'évaluation du Règlement de Développement Rural. Elle nous fournit notamment les montants 2000-2006 prévus à la date de 2002 par les régions pour chaque mesure. Nous ne prenons pas en compte dans notre analyse les aides aux entreprises forestières (mesure i), puisque nous nous concentrons sur les aides agricoles<sup>5</sup>. Notre base de données ne fournit pas les montants pour les régions d'objectif 1, qui relèvent d'une autre source de financement<sup>6</sup>. Nous avons pu néanmoins disposer des montants exécutés européens dans les nouveaux Länder allemands, à partir d'une base de données nationale<sup>7</sup>. Nous ne prenons pas en compte les Länder "villes-Etat" allemands, pour lesquelles nous ne disposons pas des indicateurs régionaux nécessaires à l'analyse (partie 6 du présent article). Dans le cas de la Belgique et l'Espagne, se superpose aux programmes régionaux un programme national de développement rural (regroupant pour la Belgique les mesures f et n, pour l'Espagne les mesures a, b, d, e, f, h, q<sup>8</sup>). Pour avoir une idée plus exacte de ce que reçoit chaque

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de la politique régionale européenne, qui vise à plus de cohésion économique, sociale et territoriale, des zones dites d'objectif 1, avec un PIB ou une densité démographique faible, ont été délimitées : elles reçoivent les fonds relatifs aux programmes d'objectif 1 (pour un rattrapage des régions en retard de développement) et bénéficient d'aménagements spécifiques dans les autres procédures de financement européen. Les programmes d'objectifs 2, appelés également DOCUP, bénéficient également à des zones spécifiques et visent à soutenir la reconversion économique et sociale de zones confrontées à des difficultés structurelles.

<sup>4</sup> La France est le seul Etat-membre à mettre en œuvre des mesures du second pilier de la PAC à la fois dans le cadre du Programme de Développement Rural et des programmes d'objectif 2.

<sup>5</sup> Les montants régionaux sont de plus biaisés par l'effet de la tempête de 1999 : à la suite de celle-ci, certaines régions, pour une ou deux années, ont eu des dépenses exceptionnelles dans le cadre de la mesure i.

<sup>6</sup> Ces montants relèvent en partie de la section orientation du FEOGA, tandis que dans les régions hors objectif 1, ils relèvent entièrement du FEOGA garantie.

<sup>7</sup> Cette base de données, élaborée par le ministère fédéral pour la défense du consommateur, l'alimentation et l'agriculture, s'intitule : "Jahresbericht für das Jahr 2002 über die in der Bundesrepublik Deutschland im Bereich der Erzeugung, Verarbeitung oder Vermarktung landwirtschaftlicher Erzeugnisse und im Forstbereich gewährten Beihilfen". Nous retenons les montants exécutés en 2002, pondérés selon le montant total prévu en 2000-2006 (site Internet Europa).

<sup>8</sup> Pour le rappel de l'identification de ces différentes mesures, voir le récapitulatif en annexe.

région dans le cadre du second pilier de la PAC, il nous faut prendre en compte ces aides du niveau national. Nous avons donc ventilé ces montants dans chaque région au prorata du nombre d'UTA pour les mesures concernant le secteur agricole, ou de la part de population rurale pour les autres mesures. Dans le cas de la France, nous avons obtenu du CNASEA et du MAAPAR<sup>9</sup> une ventilation régionale des montants exécutés dans le cadre du Programme de Développement Rural national et des montants exécutés dans le cadre des programmes régionaux (DOCUP) réalisés en objectif 2<sup>10</sup>. Pour comparer ce budget aux montants 2000/2006 des autres Etats-membres, nous les avons pondérés par un coefficient correcteur en fonction du montant total 2000/2006 prévu par la France. En outre, nous avons estimé nous-mêmes la ventilation régionale des prêts bonifiés (mesures a et b), sur conseils du CNASEA, par une pondération selon les régions au prorata du nombre d'UTA, et une ventilation par mesure.

L'objet de notre étude se limite ici à la mise en œuvre, dans les régions de l'Union Européenne, du Règlement de Développement Rural. Elle ne recouvre donc pas l'ensemble des financements que les régions sont susceptibles de mobiliser dans l'agriculture<sup>11</sup>. En outre, il s'agit des choix politiques émis par les régions, et non des budgets exécutés<sup>12</sup>. Sans que l'étude soit exhaustive, les données dont nous disposons nous permettent toutefois d'avoir un premier aperçu de la manière dont les régions conçoivent leurs interventions en matière de politiques agricoles, à partir de la mise en œuvre d'un dispositif particulier : les programmes de développement ruraux.

Nous avons précédemment distingué, à partir de la bibliographie existante, 4 leviers économiques type en matière de politiques agricoles. En réalité, chaque région ne s'inscrit pas nécessairement parfaitement dans l'un ou l'autre de ces types, mais relève d'une combinaison de mesures dont le centre de gravité la rapproche plus ou moins nettement de l'un ou l'autre d'entre eux. Nous regroupons les montants prévus sur 2000-2006 versés pour les 22 mesures du Règlement de Développement Rural selon les quatre leviers. La correspondance des mesures avec un des 4 leviers est réalisée au vu de leur contenu, selon les éléments fournis dans les différents documents de la Commission Européenne (European Commission, 2003), et les éléments dont nous disposons dans le cadre du programme européen de recherche sur les innovations institutionnelles et les politiques régionales (Berriet-Sollic et al., 2001-2004).

---

<sup>9</sup> Le CNASEA est l'organisme en charge des paiements en France au titre du second pilier de la PAC. Le MAAPAR est le Ministère français de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales.

<sup>10</sup> La France est le seul Etat-membre à inscrire des mesures au titre du second pilier de la PAC dans les programmes régionaux de l'objectif 2.

<sup>11</sup> Nous avons vu que les régions interviennent aussi dans le secteur agricole dans le cadre de programmes en partenariat entre Etat et région ou de politiques proprement régionales. Des données budgétaires régionales relatives à ces dispositifs ne sont disponibles, à notre connaissance, que dans le cas des régions françaises et allemandes, et donnent lieu à des recherches que nous menons par ailleurs.

<sup>12</sup> Une brève comparaison entre budgets prévus et exécutés en 2001 montre ainsi que les montants des budgets exécutés sont parfois nettement plus faibles que les montants prévus : nous en restons donc à l'analyse des choix politiques, sans aborder la mise en œuvre des mesures.

Figure 1  
**Typologie des mesures du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC selon 4 leviers économiques**

<b>Leviers économiques</b>	<b>Mesures du Règlement de Développement Rural correspondantes</b>
Valorisation des externalités positives	Aides aux zones défavorisées (mesure f), agro-environnementales (mesure e), au boisement des terres agricoles (mesure h)
Compétitivité par les prix	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles (mesure a), à l'installation des jeunes agriculteurs (mesure b), à la formation professionnelle (mesure c), à la préretraite (mesure d), au remembrement des terres (mesure k), aux services de remplacement et d'aide à la gestion agricole (mesure l), à la gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture (mesure q), à l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture (mesure r), à la reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par les catastrophes naturelles et la mise en œuvre des moyens de prévention (mesure u)
Compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale	Aides aux investissements dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles (mesure g), à la commercialisation de produits agricoles de qualité (mesure m), à la diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture (mesure p)
Développement rural intégré	Aides à l'amélioration des terres (mesure j), aux services essentiels pour l'économie et la population rurales (mesure n), à la rénovation des villages et la protection du patrimoine rural (mesure o), à l'encouragement des activités touristiques et artisanales (mesure s), à la protection de l'environnement et du bien-être des animaux (mesure t), à l'ingénierie financière (mesure v)

## 5. Classification de 61 régions selon les 4 leviers économiques : analyse et interprétation

Nous analysons la répartition des montants prévus sur 2000-2006 dans 61 régions entre les 4 leviers économiques types distingués précédemment. Ces 4 leviers apparaissent d'inégale importance puisque la compétitivité par les prix (2<sup>ème</sup> levier dans le tableau ci-dessus) et la valorisation des externalités positives (1<sup>er</sup> levier) pèsent beaucoup plus que les 2 autres leviers. En outre, la variation de leur part, mesurée par l'écart-type, est plus importante et différencie davantage les régions.

Figure 2  
**Poids des différentes mesures**

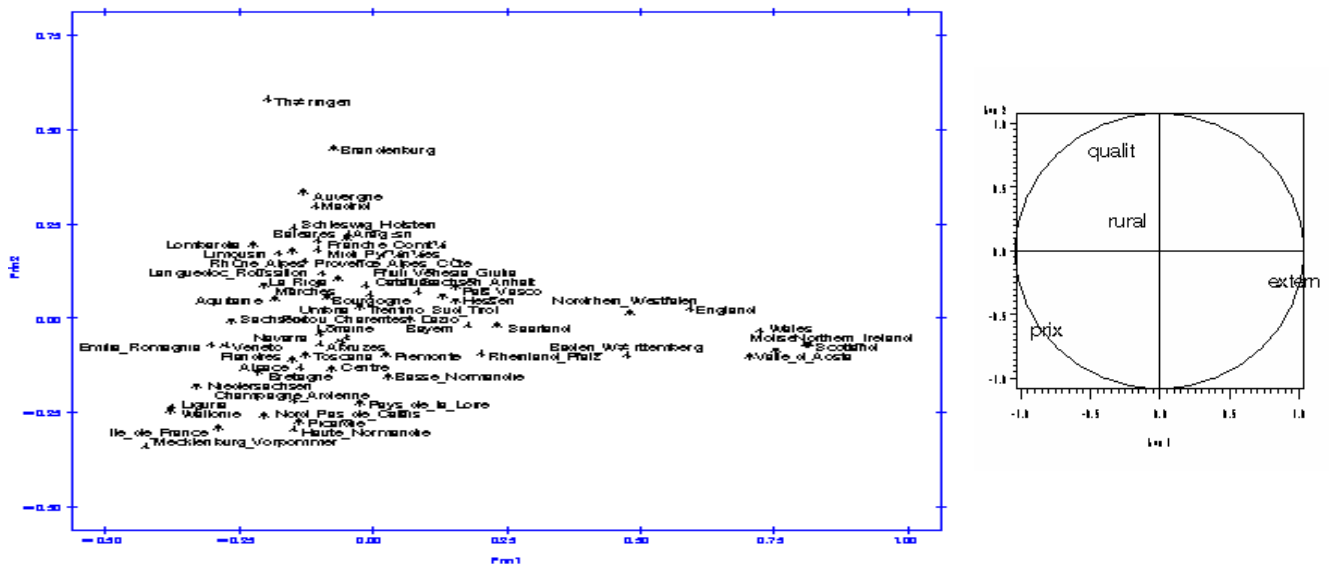
Levier économique	Moyenne (%)	Ecart-type	Q1*	Médiane*	Q3*
Valorisation des externalités positives	28	25	15	24	38
Compétitivité par les prix	36	20	24	38	53
Compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale	20	15	5	13	25
Développement rural intégré	16	13	4	9	14

\* Lecture de la première ligne et des 3 dernières colonnes : un quart des régions étudiées (Q1) consacrent moins de 15% de leur montant RDR à la valorisation des externalités positives, la moitié (médiane) moins de 24% et les ¾ (Q3) moins de 38%.



Une analyse en composante principale (ACP) non normée, fondée donc sur la covariance, suivie par une classification ascendante hiérarchique (CAH), critère de Ward, permet de distinguer 5 classes de régions homogènes quant au poids relatif des 4 différents leviers. Comme nous avons 4 variables dont la somme égale 100%, l'ACP nous donne 3 axes. Le 1<sup>er</sup> axe explique 63% de la variance entre régions. Cet axe est défini d'une part par l'importance des aides à la modernisation et à la restructuration des exploitations (levier "compétitivité par les prix", représenté par "prix" sur la figure 4), d'autre part par les aides agro-environnementales, aux zones défavorisées et au boisement (levier "valorisation des externalités positives", représenté par "extern" sur la figure 4). Ce premier axe montre l'opposition entre les 2 leviers économiques, "compétitivité par les prix" et "valorisation des externalités positives". Le 2<sup>ème</sup> axe, qui explique 24 % de la variance entre régions, relève du levier "compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale" (représenté par "qualit" sur la figure 4). Enfin, le 3<sup>ème</sup> axe représente 14 % de la variance et est expliqué essentiellement par les aides au développement rural intégré (représenté par "rural" sur la figure 4). Ces deux leviers apparaissent moins en opposition par rapport aux autres.

Figure 3  
Nuage des régions projetées et cercle de corrélation des leviers sur les deux 1<sup>ers</sup> axes



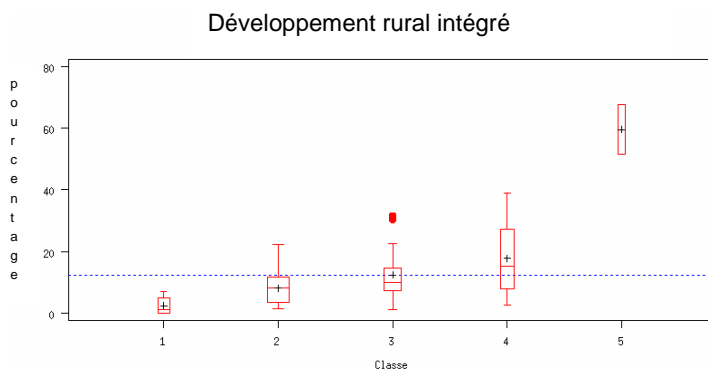
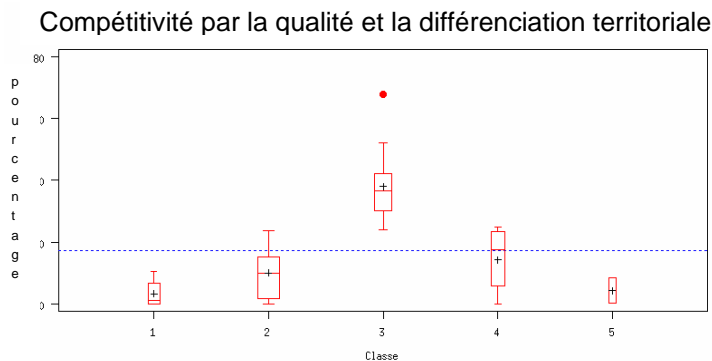
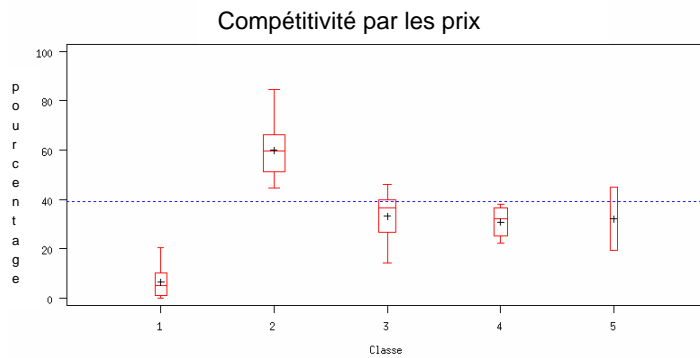
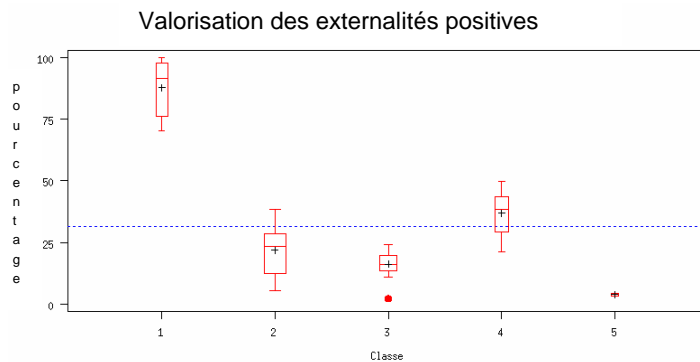
La distinction en 5 classes s'explique par un saut relativement important à ce niveau dans la perte d'inertie intra. Elle permet de conserver 80% de l'inertie inter-classes. Il aurait été possible d'agréger les classes 4 et 5, mais au prix d'une perte d'homogénéité non négligeable. Les 2 régions constitutives de la classe 5 semblent à part (pourcentage du levier "développement rural intégré" élevée) mais relativement dissemblables, Sachsen ayant un levier "prix" très élevé (45%) alors que le Schleswig-Holstein n'y consacre que 20% de ses aides RDR. Avec une autre méthode de classification, fondée sur les formes fortes<sup>13</sup>, ces 2 régions ne sont pas classifiées ensemble, le Schleswig-Holstein étant réuni avec certaines régions de la classe 4, Sachsen restant à part. Mais les autres classes, en particulier la classe 1 qui demeure inchangée dans tous les essais de classification réalisés, sont assez stables. Le fait que les classes soient stables et que l'inertie inter-classes conservée soit forte montre que les 4 leviers distingués a priori différencient bien les régions.

<sup>13</sup> La méthode utilisée consiste à faire, dans un premier temps, un certain nombre de classifications "nuées dynamiques". Il en ressort des régions toujours classifiées ensemble, appelées formes fortes. On effectue alors une classification hiérarchique ascendante (CAH), critère du saut minimal, de ces formes fortes, généralement beaucoup trop nombreuses pour pouvoir être analysées telles quelles. La partition retenue à partir de la CAH, appelée "partition centrale" (Celleux, 1984), est plus stable que les différentes classifications "nuées dynamiques" utilisées pour la constituer.

Figure 4  
**Description des classes de régions selon la part des différents leviers :  
tableau des moyennes de pourcentages et box plots\***

Classe	Nbre de régions	Externalités (%)	Prix (%)	Qualité (%)	Rural (%)
1	8	<b>88</b>	7	3	2
2	23	22	<b>60</b>	10	8
3	16	16	33	<b>38</b>	12
4	12	37	31	14	18
5	2	4	32	4	<b>60</b>
Ensemble**	61	31	39	17	12

\*\* La ligne ensemble se rapporte à la moyenne des pourcentages, qui représente le centre de gravité du nuage, et non au pourcentage moyen, qui est reporté dans le tableau 1.



Lecture des graphiques box-plots :  
la ligne bleue en pointillés représente la moyenne des pourcentages, toutes les régions prises en compte. Dans chaque boîte, la croix représente la moyenne des pourcentages des régions de la classe, la ligne rouge transversale la médiane, les deux extrémités les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> quartiles (Q1 et Q3), enfin les moustaches les minimums et maximums (dans une fourchette égale à 1,5 fois la longueur de la boîte, les régions en dehors, représentées par un point, étant considérées comme des valeurs extrêmes).

Nous obtenons 4 classes correspondant aux 4 leviers distingués au préalable, ainsi qu'une classe intermédiaire (la classe 4). Les régions ainsi classées sont repérables géographiquement sur une carte (figure 6).

La classe 1 se différencie par une très nette prédominance des aides relevant du levier "valorisation des externalités positives" (comprenant notamment les aides agro-environnementales et aux zones défavorisées) qui comptent dans chacune des régions pour plus de 70 % et pour plus de 88% en moyenne dans le total des aides, alors que les aides à la compétitivité des exploitations agricoles sont faibles (6% en moyenne des aides à la compétitivité par les prix ou encore 3 % en moyenne des aides à la qualité et la différenciation territoriale). On retrouve dans cette classe 8 régions dont les 4 régions britanniques, qui s'appuient presque exclusivement sur le levier "valorisation des externalités positives".

La classe 2 se distingue, dans une moindre mesure, par une nette prédominance du levier "compétitivité par les prix". Chacune des régions de cette classe ont plus de 45 % de leurs aides consacrées à la modernisation/restructuration des exploitations, avec une moyenne de 60 %. Cette classe compte 23 régions, essentiellement de la moitié Nord de la France et de l'Italie, ainsi que les régions belges.

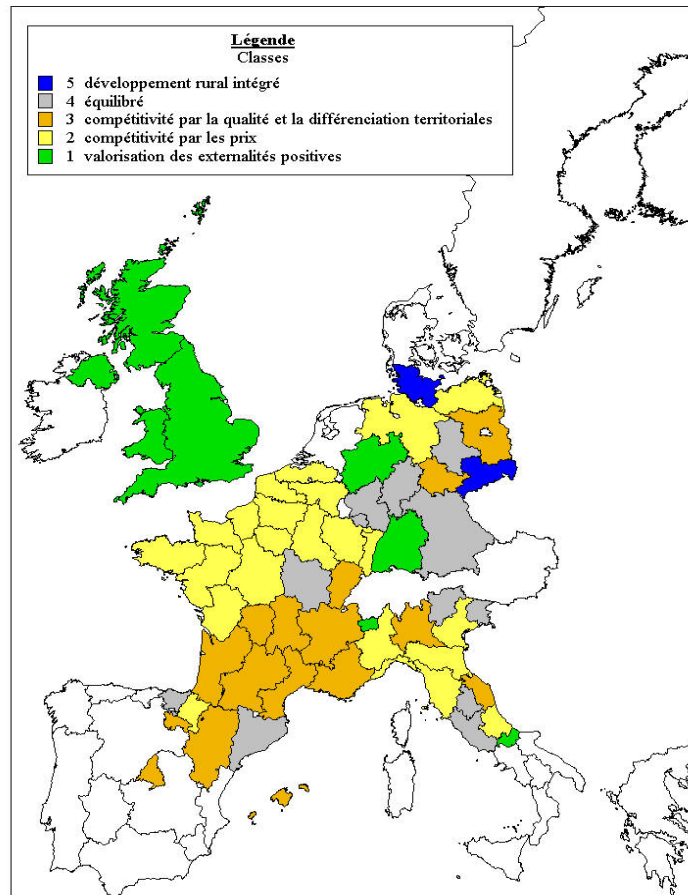
Dans les deux autres classes apparaît moins nettement un levier prédominant. La classe 3 se caractérise par une part plus importante des aides relevant du levier "compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale" (plus de 24 % dans chacune des régions et 38% en moyenne dans le total des aides). Ces aides sont couplées dans la plupart des régions à une part importante d'aides relevant du levier "compétitivité par les prix" (30% en moyenne du total des aides). Cette classe comprend 16 régions, essentiellement du sud de l'Europe, en France, en Espagne et en Italie.

La classe 4 est une classe que nous caractérisons d'intermédiaire avec un poids relativement moyen de chaque levier économique (en moyenne, 30% pour le levier "compétitivité par les prix", 14% pour le levier "compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale", 37% pour le levier "valorisation des externalités positives" et 17% pour le levier "développement rural intégré"). Elle comprend 12 régions, réparties en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne.

Enfin, la classe 5 regroupe deux régions allemandes (Schleswig-Holstein et Sachsen). Elle se caractérise par une part plus importante d'aides au développement rural intégré (68 % et 51 % dans chacune des régions), couplées dans les deux cas avec des aides à la compétitivité par les prix (20 % et 45 %).

Notons que cette classification, appréhendée sur la base de la mise en œuvre du Règlement de Développement Rural, peut être affinée dans des analyses ultérieures, par la prise en compte d'aides agricoles financées par les régions hors du cadre du Règlement de Développement Rural. La Bavière, par exemple, qui dépense beaucoup d'aides à l'investissement sur financement uniquement régional, pourrait relever davantage du levier économique de "compétitivité par les prix" (Trouvé, 2004).

Figure 5  
**Carte des régions classées selon les 4 leviers économiques  
 (à partir de la répartition des aides du second pilier)**



## 6. Une interprétation de la classification au regard de différents indicateurs socio-économiques

Nous avons vu que l'intervention publique doit être analysée en relation avec la dynamique économique : elle est en relation avec la structure productive, les dispositifs institutionnels régionaux, la dynamique supra-régionale. Nous tentons ici d'analyser les relations entre d'une part les différentes classes de régions distinguées précédemment, d'autre part une série d'indicateurs régionaux.

Pour le choix de ces indicateurs régionaux, la littérature empirique nous donne une série d'éléments. En premier lieu semble jouer, dans les choix régionaux des politiques agricoles, la dynamique supra-régionale, en particulier les montants reçus par la région dans le cadre du premier pilier de la PAC, étroitement liés à la nature des systèmes de production agricole des régions, mais aussi l'appartenance nationale, selon l'imprégnation socioculturelle et politique propre à chaque Etat (Perraud D., 2000). En deuxième lieu interviennent les caractéristiques de la dynamique économique régionale, telles que la densité de population et la richesse régionale. En troisième lieu interviennent des caractéristiques en lien avec la structure productive agricole régionale, telles que l'orientation productive et l'importance économique de l'agriculture dans la région (Berriet-Sollic M., 1999). D'autres facteurs, relatifs aux dispositifs institutionnels régionaux, jouent également un rôle important mais sont soit inconnus soit difficiles à traduire en

variables (contexte socioculturel et politique, degré de régionalisme, forces politiques régionales, ressources administratives, degré d'ouverture des réseaux d'action publique,...). Enfin, l'ensemble de ces variables peut être complétée par celles identifiées par Mazzochi et Montresor (2001), qui tentent de repérer les indicateurs nécessaires pour caractériser des dynamiques territoriale de développement agricole et rural.

Les indicateurs régionaux nous sont soit fournis par la base Eurostat, soit, pour le montant d'aides 1<sup>er</sup> pilier et le revenu agricole/UTA (Unité de Travail Agricole), par le RICA européen (Réseau d'Information Comptable Agricole)<sup>14</sup>. Il est intéressant également de mettre en regard notre classification avec les montants affectés dans chaque région au titre du second pilier de la PAC, que nous pondérons en fonction du nombre d'UTA. Ces montants nous sont fournis par la même base de donnée utilisée pour la classification précédente. Ces indicateurs étant établis, une analyse statistique permet de repérer ceux qui sont significativement importants (figure 7) pour interpréter la classification obtenue dans la partie précédente. Avec un seuil de significativité de 10 %, cinq indicateurs régionaux apparaissent discriminants : le montant RDR par UTA, l'appartenance à certains Etats-membres, la part d'exploitations agricoles en zones défavorisées, la part de l'OTEX (Orientation technico-économique des exploitations) herbivores, la productivité du travail (MBS/UTA).

Figure 6  
Lien entre classes de régions et indicateurs régionaux

Variable	R-Square*	F Value Pr > F	
Montant d'aides RDR/UTA (moyenne montants prévus 2000-2006)	0.1874	3.23	<b>0.0187</b>
Montant d'aides pilier 1/UTA (2002)	0.0691	1.04	0.3950
Taux de chômage (2002)	0.0873	1.34	0.2670
% d'emplois dans l'industrie (2000)	0.0482	0.71	0.5892
% d'emplois dans les services (2000)	0.0448	0.66	0.65252
PIB / habitant (2002)	0.0925	1.43	0.2371
Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (2002)	0.0230	0.33	0.8574
% d'exploitations agricoles en zones défavorisées	0.2108	3.74	<b>0.0091</b>
Productivité du travail (MBS/UTA)	0.1322	2.13	<b>0.0887</b>
Taille des exploitations (UDE/exploitation)	0.0689	1.04	0.3971
Revenu agricole/UTA	0.0593	0.88	0.4802
% d'UTA en temps partiel (temps de travail < 100 %)	0.0624	0.93	0.4525
% d'UTA dans la population active totale	0.0922	1.42	0.2385
Variation du nombre d'UTA (1993-2000)	0.0875	1.34	0.2658
Substitution du travail à la terre (UTA/SAU)	0.0433	0.63	0.6408
% d'exploitations avec une SAU < 5 ha	0.0549	0.81	0.5225
% d'exploitations avec une SAU > 50 ha	0.0776	1.18	0.3304
SAU moyenne des exploitations	0.0205	0.29	0.8818
% de la SAU occupée par des exploitations avec une SAU < 5 ha	0.0679	1.02	0.4050
% de la SAU occupée par des exploitations avec une SAU > 50 ha	0.0744	1.12	0.3541
Appartenance à l'Allemagne	0.2187	3.92	<b>0.0071</b>
Appartenance au Royaume-uni	0.4649	12.16	<b>&lt;.0001</b>
Appartenance à l'Espagne	0.0926	1.43	0.2367
Appartenance à l'Italie	0.0404	0.59	0.6720
Appartenance à la Belgique	0.0560	0.83	0.5117
Appartenance à la France	0.2262	4.09	<b>0.0056</b>
Pourcentage d'exploitations en grandes cultures	0.0780	1.18	0.3276
Pourcentage d'exploitations en cultures permanentes	0.1219	1.94	0.1159
Pourcentage d'exploitations en herbivores	0.1799	3.07	<b>0.0234</b>

\* 29 analyses de variance ont été effectuées, mettant en lien chaque variable référencée ci-dessus et l'appartenance à l'une des 5 classes. Par exemple, le R<sup>2</sup> entre pilier1 et classe est de 0.0691.

<sup>14</sup> Le RICA ne prend en compte que les exploitations agricoles professionnelles. Ceci ne pose pas de problème pour l'estimation du montant d'aides régionales 1<sup>er</sup> pilier, puisqu'elles ne sont touchées que par les exploitations professionnelles. Le revenu agricole/UTA représente ici celui des agriculteurs professionnels. Plus précisément, le revenu agricole est, par actif agricole (UTA), la production agricole corrigée de la balance subventions taxes, moins les consommations intermédiaires, moins les amortissements, moins les fermages et intérêts payés.

Tout d'abord, nous nous intéressons aux montants RDR touchés par UTA dans les régions, en nous appuyant sur une comparaison entre les cartes en figures 6 et 8 et sur le 1<sup>er</sup> box-plot en figure 9. Les classes 1 et 2, s'appuyant respectivement sur la valorisation des externalités positives et la compétitivité par les prix, dépensent relativement moins d'argent que les autres régions dans le cadre du RDR. En particulier, les régions de la classe 1, sauf une exception (le Baden Wurtemberg), dépensent toutes moins d'argent par UTA que la moyenne. Le levier reposant sur une valorisation des externalités positives, dans une logique de restriction de l'intervention publique aux défaillances de marché, semble correspondre à une logique "libérale verte", qui tend à réduire et encadrer strictement les aides agricoles. De même, les régions de la classe 2 dépensent pour la plupart peu d'aides RDR par UTA : elles misent, avec des aides RDR faibles et orientées majoritairement vers la modernisation et la restructuration des exploitations agricoles, sur les exploitations les plus compétitives en matière de coûts de production. Cependant, les régions de Lorraine, Niedersachsen et surtout Mecklembourg Vorpommern, associent à la fois de fortes dépenses par UTA dans le cadre du RDR et une forte part d'aides à la modernisation et la restructuration : logique interventionniste et levier de compétitivité par les prix apparaissent dans certains cas complémentaires. Notons qu'il s'agit ici de régions en forte restructuration économique. Les deux régions de la classe 5 ont chacune des montants par UTA très importants : le levier "développement rural intégré", loin de correspondre à une réduction de l'intervention publique, relève d'une logique plus interventionniste, en faveur non plus du seul secteur agricole, mais de l'ensemble des activités contribuant au développement rural. Un tel levier s'inscrit, en Schleswig Holstein, dans une volonté socio-démocrate de soutien des espaces ruraux, dans un région pauvre, avec un secteur industriel en crise, où le secteur agricole, qui ne représente qu'une part minimale des actifs, n'est plus prioritaire (Trouvé, 2004). A ce titre, le levier de "développement rural intégré" relève certes d'une politique plus interventionniste, mais non d'une politique d'intégration de l'agriculture dans les espaces ruraux et de soutien fort en ce sens des agriculteurs. Enfin, les classes 3 (levier "compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale") et 4 (classe moyenne) recouvrent des montants par UTA divers, mais correspondent en moyenne à des montants plus élevés. En particulier, le levier de compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale semble s'inscrire dans une logique plus interventionniste que dans le cas des classes 1 et 2.

Figure 7  
Carte des régions classées par quantiles  
selon le montant RDR moyen régional touché par UTA

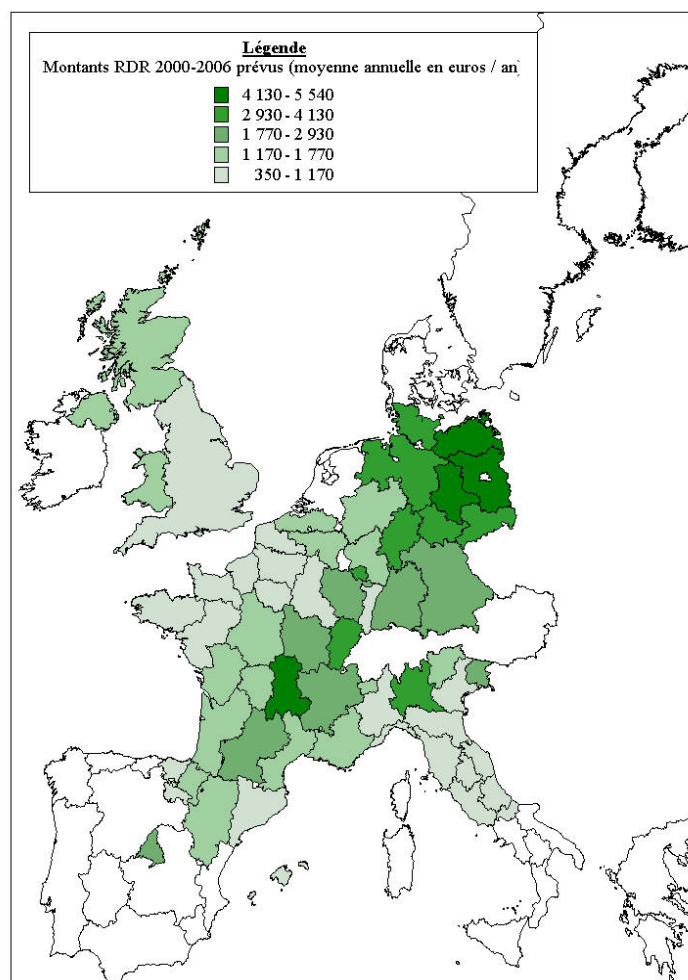
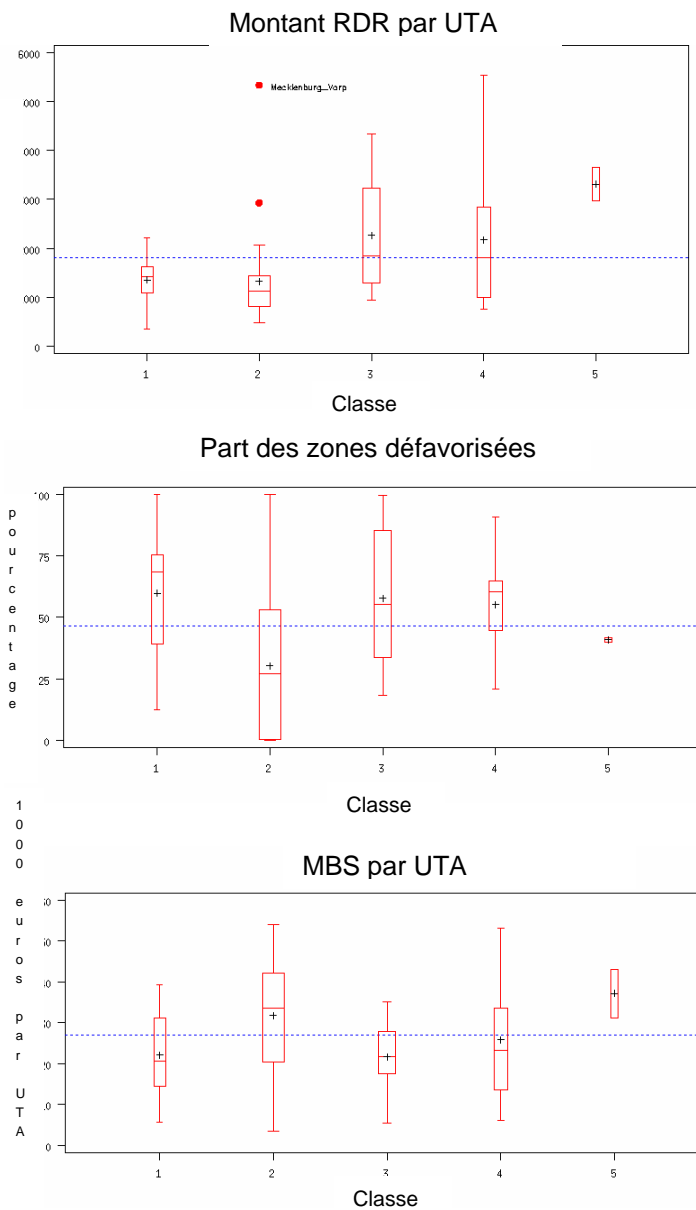


Figure 8  
**Description par box plots des classes de régions  
selon quelques indicateurs régionaux**



Nous analysons ensuite la classification au regard des autres indicateurs discriminants. La carte en figure 6 confirme l'importance des logiques nationales dans la répartition des aides RDR. Il ressort clairement une logique "libérale verte" britannique, dont la part du levier "valorisation des externalités positives" est très forte. La Belgique (dont l'appartenance ne ressort pas dans les variables explicatives du fait du faible nombre de régions) et la France sont marquées par la prédominance des leviers de compétitivité des exploitations agricoles. C'est le cas également, dans une moindre mesure, de l'Espagne et l'Italie. En France se dégagent une moitié Nord-Ouest, complétée par les régions belges, tournée vers la compétitivité par les prix, et une moitié sud-est tournée vers la compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale. Cette coupure est moins nette en Italie. L'Espagne semble quant à elle marquée davantage par le levier de compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale. Seuls les Länder allemands correspondent très clairement à un éclatement des orientations des aides RDR : les 4 leviers apparaissent comme logique régionale dominante.



L'Allemagne, avec une structure très décentralisée, semble se caractériser par des politiques régionales affranchies des déterminismes nationaux. Hormis dans cet Etat-membre, les choix régionaux sont fortement liés à une logique nationale, y compris dans le cas de Plans de Développement Rural entièrement régionalisés (Royaume-Uni, Italie) ou partiellement régionalisés (Espagne, Belgique). Notons que l'appartenance à l'Allemagne ne ressort comme variable explicative que parce que les 2 régions tournées vers le développement rural intégré s'y trouvent.

Deux autres indicateurs discriminants sont la productivité du travail (MBS/UTA) et la part d'exploitations agricoles en zones défavorisées, dont les critères sont fixés par la Commission Européenne, mais dont le montant d'aides associé par hectare peut varier dans une fourchette importante. Au vu de la figure 9, les 2 régions de la classe "développement rural intégré" ont en moyenne moins de zones défavorisées et une productivité du travail plus forte : la réorientation des soutiens vers l'ensemble des acteurs du développement rural n'est donc pas synonyme d'une agriculture en perte de vitesse en terme de compétitivité. En outre, la figure 9 montre logiquement une part d'exploitations en zones défavorisées plus importante dans les régions de la classe 1 ("valorisation des externalités positives"), qui s'appuient en partie sur les aides aux zones défavorisées, mais également une productivité du travail en moyenne inférieure. C'est le cas aussi des classes 3 (levier "compétitivité par la qualité et la différenciation territoriale") et 4 (classe moyenne). Au contraire, le graphique montre que le levier "compétitivité par les prix" (classe 2) correspond en moyenne à des régions avec peu de zones défavorisées et une plus forte productivité du travail. Mais la faiblesse de la significativité des variables (en particulier la productivité du travail) montre que de tels liens sont loin d'être systématiques : ainsi les régions Nordrhein-Westfalen et Angleterre, dans la classe "valorisation des externalités positives", ont pourtant une productivité du travail forte et peu de zones défavorisées, tandis que les régions Toscane ou encore Liguria, dans la classe "compétitivité par les prix", ont une productivité très faible et beaucoup d'exploitations en zones défavorisées. D'une façon générale, nous constatons que les caractéristiques de la structure productive interviennent peu dans le choix de la répartition régionale des montants RDR, même si le Nord de la France et la Belgique appartenant à la classe 2 comportent essentiellement des zones de grandes exploitations. Seule l'OTEX herbivores ressort, en lien avec la classe 1 (valorisation des externalités positives). Cependant, une fois le pays pris en compte (Royaume-Uni), elle n'influe plus<sup>15</sup>. De même, les caractéristiques de la dynamique régionale, telles que la densité et la richesse budgétaire des régions, jouent peu. Les choix des régions semblent donc plus dépendants de variables supra-régionales, en particulier l'appartenance nationale et la présence de zones défavorisées, dont les frontières sont fixées au niveaux national et européen, que de variables proprement régionales. Il faut cependant noter que les montants d'aides 1<sup>er</sup> pilier jouent peu sur l'adoption préférentielle de tel ou tel levier : l'orientation des politiques agricoles de développement rural, et avec elle l'orientation du second pilier de la PAC, peuvent être difficilement pensées comme des variables dépendantes du premier pilier.

## 7. Conclusion

Cette recherche constitue une première tentative pour explorer, dans le secteur agricole, l'existence de formes régionales spécifiques de régulation. Elle a été rendue possible par la mobilisation d'une base de données originale, concernant les programmations budgétaires des dépenses liées au Règlement de Développement Rural Européen (deuxième pilier de la Politique Agricole Commune), dans 61 régions de l'Union Européenne (UE 15). Sa nature innovante explique son caractère exploratoire et les limites qui en résultent.

---

<sup>15</sup> Nous réalisons une analyse discriminante pas-à-pas : l'OTEX n'explique plus l'appartenance à une classe, une fois l'appartenance au Royaume-Uni entrée comme variable explicative.

L'information disponible ne nous a pas permis de traiter l'ensemble des régions de l'UE 15. Faute de données, les régions situées en zone d'objectif 1 des Etats membres étudiés n'ont pu être prise en compte, sauf en Allemagne, où les données ont pu être collectées par un autre canal. De même, les contraintes de traitement de l'information ont nécessité plusieurs extrapolations, notamment en ce qui concerne la ventilation par région des aides des programmes nationaux dans les pays ayant opté pour une programmation mixte (Espagne et Belgique).

Notre champ d'investigation ne couvre pas la totalité des actions susceptibles d'être menées au titre des politiques agricoles régionales. Nous ne considérons en effet ici que les politiques régionales relevant du RDR, ce qui exclut les dispositions de politique agricole régionale arrêtées hors de ce cadre réglementaire, dans le cadre notamment de financements régionaux propres, hors cofinancement communautaire. Dans certaines régions de l'UE, ces dispositions régionales spécifiques peuvent mobiliser des ressources budgétaires propres importantes (exemple de la Bavière). Un vaste champ de recherches reste donc ouvert pour identifier ces financements spécifiques et les mesures qu'ils permettent, afin d'avancer dans l'identification exhaustive des politiques agricoles menées dans les différentes régions de l'UE.

Quoique partiels, ces premiers résultats apportent des enseignements utiles. Ils permettent de confirmer la pertinence des types de leviers économiques d'action que nous avons définis au départ, à partir d'une revue de la littérature, dans la mesure où les différentes régions européennes peuvent se classer en groupes homogènes et cohérents dans les axes définis à partir de ces quatre logiques d'action. Notre classification permet en outre de confirmer et de généraliser un certain nombre d'observations effectuées dans les études monographiques antérieures. Parmi ces observations, on soulignera la distinction entre les pays à structure fédérale (Allemagne, Italie) et ceux où l'organisation politique nationale joue un rôle sur les stratégies régionales (France, Grande-Bretagne). C'est ainsi en Allemagne, pays dont la structure politique fédérale est la plus ancienne, que la différenciation régionale des politiques apparaît la plus nette. A l'inverse, la Grande Bretagne et la France apparaissent comme des Etats où l'orientation nationale des politiques de développement rural reste encore fortement marquée. Cette orientation se caractérise en Grande-Bretagne par un modèle "libéral vert", marqué, dans toutes les régions, par la prédominance des aides spécifiques à la production d'aménités environnementales et un niveau d'aide à l'agriculture productive limité (en tout cas pour ce qui concerne le second pilier de la PAC). Elle se caractérise en France par la prédominance des soutiens à l'activité productive, qu'il s'agisse d'une activité productive orientée vers la compétitivité par les prix, dans les régions riches de la moitié nord du pays, ou d'une compétitivité par la diversification et la qualité, dans les régions souvent moins favorisées de la moitié sud.

Il apparaît également que la structure des aides du second pilier est en partie liée au montant des aides de ce second pilier, mais n'est pas significativement liée au montant des aides du premier pilier, ce qui peut interroger sur la cohérence d'ensemble de la PAC. Cette dernière interrogation doit toutefois être avancée avec précaution. Dans la mesure où le "phénomène national" continue à jouer, au moins dans certains Etats membres, un rôle important dans l'orientation des aides régionales, il peut contribuer à masquer un certain nombre de facteurs explicatifs qui n'émergent pas comme significatifs à l'échelle des 61 régions étudiées, mais qui réapparaissent comme significatifs à l'échelle nationale. Ainsi, en France, on retrouve bien une opposition entre les régions de la moitié nord du pays, dont les politiques de développement rural sont fortement orientées vers la compétitivité par les prix, qui se caractérisent par des aides importantes du premier pilier, et une productivité du travail élevée et les régions de la moitié sud, dont les politiques de développement rural privilégient plutôt la compétitivité par la diversification et la qualité, où les zones défavorisées sont plus nombreuses, et où prédominent des exploitations de moindre productivité, bénéficiant généralement d'aides en provenance du premier pilier moins importantes.

A partir de ces premières observations s'ouvre un champ nouveau d'analyse et d'évaluation des politiques agricoles, pour appréhender la cohérence entre la politique d'aide à l'agriculture productive (premier pilier de la PAC) et les politiques de développement rural menées par les régions (RDR et politiques régionales spécifiques), pour appréhender également l'impact du renforcement du deuxième

pilier de la PAC prévu par la dernière réforme de juin 2003, ainsi que l'impact des politiques de régionalisation qui s'accroissent aujourd'hui dans certains pays comme la France et la Grande-Bretagne.

Au-delà des repérages statistiques, la poursuite du travail suppose aussi une analyse approfondie de la manière dont se construisent, dans les régions, les compromis sociaux qui conduisent à privilégier, dans la politique agricole, tel levier d'action plutôt que tel autre. L'identification de formes de compromis stables et reproductibles dans l'espace permettrait alors d'appréhender de manière plus précise les formes de régulations sectorielles nouvelles issues de la "crise agricole" et des réformes de la Politique Agricole Commune qui l'accompagnent, ainsi que les nouvelles hiérarchies régionales sur lesquelles elles s'appuient.

## Bibliographie

- ALLAIRE G. ET BOYER R. 1995, *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, Economica.
- BERRIET-SOLLIEC M. 1999, *Les interventions décentralisées en agriculture. Essai sur la composante territoriale de la politique agricole*. Paris, L'Harmattan, 333 p.
- BERRIET-SOLLIEC M. ET DAUCE P. 2001, *Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires ?* In Déméter 2002. Nouveaux enjeux pour l'agriculture, Paris, Armand Colin, pp. 125-193.
- BOYER R. 1990, *The Regulation School : A Critical Introduction*. Columbia University Press, New York.
- BUCKWELL A. 1997, *If...Agricultural economics in a brave liberal world*, European Review of Agricultural Economics, vol.24 (3-4), pp. 339-358.
- BULLMAN U. 1997, *The politics of the Third Level*, in The regional dimension of the European Union, Towards a Third Level in Europe ?, London, Frank Cass, p. 3-20.
- CELLEUX G. 1984, *Approximation rapide et interprétation d'une partition centrale pour les algorithmes de partitionnement*, Rapport de recherche n°301, Institut de recherche en informatique et en automatique, 19 p.
- CHANTEAU J. P., DUTERTRE T., NIEDDU M. AND PECQUEUR B. 2002, *Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux de recherche ?* In Géographie, Economie, Société, vol.4, n°2 p. 123-129.
- COLLETIS-WAHL K. ET PECQUEUR B. 2001, *Territories, Development and Specific Resources: What Analytical Framework?* Regional Studies, vol. 35, n°5, p. 449-459.
- DELORME R. ET ANDRE C. 1983, *L'Etat et l'économie : un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*. Ed. du Seuil, Paris, 757 p.
- DIGIOVANNA S. 1996, *Industrial Districts and Regional Economic Development: a Regulation Approach*. In Regional Studies, vol.30, n°4, p. 373-386.

- EUROPEAN COMMISSION. 2003, *Overview of the implementation of rural development policy 2000-2006, some facts and figures*. Report, Luxembourg, 8 p.
- JESSOP, B. (1995). *The regulation approach, governance and post-fordism : alternative perspectives on economic and political change*. *Economy and society* **24**(3): 307-333.
- KRÄTKE S., 1997, *Une approche régulationniste des études régionales*, in *L'année de la régulation : Economie, institutions, pouvoirs*, Paris, La Découverte, p. 263-296.
- KROLL J. C. 1998, *La politique agricole entre secteur et territoire*. Communication au colloque Les territoires ruraux en Europe, Paris.
- LACOMBE P. (dir.) 2002, *L'agriculture à la recherche de ses futurs*, Paris, Ed. de l'Aube, 184 p.
- LORDON F. 1995, *Théorie de la régulation et politique économique*. In *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*. La Découverte, Paris, p. 198-206.
- LOWE, P., H. BULLER, et al. (2002). *Setting the next agenda? British and French approaches to the second pillar of the common Agricultural Policy*. *Journal of Rural Studies* **18**.
- MAHE L. P. ET ORTALO-MAGNE F. 2001, *Politique agricole : un modèle européen*, Paris, Presses de Sciences Po.
- OECD. 2000, *Multifunctionality : Towards an analytical framework*. OCDE, Report, Paris, 26 p.
- MAZZOCHI, M. and E. MONTRESOR (2001), *Agricultural and rural development at regional level: an analytical approach*. Communication au 73ième séminaire de l'EAAE : Policy experiences with rural development in a diversified Europe, Ancona.
- PECK J. ET TICKELL A. 1992, *Local modes of social regulation? Regulation theory, Thatcherism and uneven development*. In *Geoforum*, vol.23, p. 347-363.
- PERRAUD D. (dir.) 2000, *L'Europe verte et ses régions : les acteurs régionaux des politiques communautaires agricoles et rurales*. INRA Editions, Paris, 363 p.
- PERRAUD D. 2001, *Les politiques agricoles et rurales dans les régions : une nouvelle organisation des pouvoirs publics en Europe ?*, *Economie Rurale*, n°261, pp. 7-22.
- PERRIER-CORNET P. ET HERVIEU B. 2002, *Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble, Repenser les campagnes*, Paris, Editions de l'Aube, p. 9-31.
- SOTTE F. 1996, *The Regional Dimension in Agricultural Economics and Policies: an Introduction to the 40° EAAE seminar*. In *The regional dimension in agricultural economics and policies*, Ancona, Università di Ancona - CNR-RAISA, pp. 9-15.
- SWYNGEDOUW E. 2000, *La transformation des échelles de régulation : vers une nouvelle articulation*. In *Géographie, Economie, Société*, vol.2 (n°2), p. 211-244.
- TROUVE, A. 2004. *Agricultural policies: what future for the regions? Comparative analysis of Bavaria and Schleswig Holstein*. Communication au colloque Regional Studies Association - Europe at the Margins, Angers.

## Annexe

### Les 22 mesures du Règlement Développement Rural (Règlement (CE) n° 1257/99)

#### 4 mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC

- d préretraite
- e zones défavorisées et soumises à des contraintes environnementales
- f mesures agro-environnementales
- h boisement des terres

#### 18 autres mesures

- a investissements dans les exploitations agricoles
- b installation des jeunes agriculteurs
- c formation professionnelle
- g transformation et commercialisation des produits agricoles
- i développement et mise en valeur des forêts
- j amélioration des terres
- k remembrement des terres agricoles
- l instauration de services de remplacement sur l'exploitation et de services d'aide à la gestion agricole
- m commercialisation de produits agricoles de qualité
- n services essentiels pour l'économie et la population rurale
- o rénovation et développement des villages et protection et conservation du patrimoine rural
- p diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenu
- q gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture
- r développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture
- s encouragement des activités touristiques et artisanales
- t protection de l'environnement pour l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel, ainsi que l'amélioration du bien-être des animaux
- u reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place des instruments de prévention appropriés
- v ingénierie financière

## **WORKING PAPER**

Can Williamson's Analysis of Discrete Structural Alternatives Help Regulators to Choose Between Environmental Policy Instruments? Douadia Bougherara, Gilles Grolleau, Naoufel Mzoughi (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/1**, 10 p.

Measuring social capital for local economic development studies: the case of French rural areas. Jean-Marc Callois (CEMAGREF, Clermont-Ferrand), Bertrand Schmitt (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/2**, 16 p.

On Coasean Bargaining with Transaction Costs: The Case of Vittel. Christophe Déprés, Gilles Grolleau, Naoufel Mzoughi (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/3**, 16 p.

Fourniture non publique de biens publics : diversité des arrangements. Christophe Déprés, Gilles Grolleau, Naoufel Mzoughi (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/4**, 16 p.

Can Information-Based Policies Do More Harm Than Good? Douadia Bougherara (INRA ESR Rennes), Gilles Grolleau, Naoufel Mzoughi (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/5**, 14 p.

La territorialisation de la politique agricole en France. Vers un renouvellement de l'intervention publique en agriculture ? Marielle Berriet-Sollicec, Christophe Déprés et Aurélie Trouvé (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/6**, 12 p.

Interaction Between Food Attributes in Markets: The Case of Environmental Labeling. Gilles Grolleau (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), Julie A. Caswell (University of Massachusetts), **2005/7**, 14 p.

La norme ISO 14001 : un moyen de protection de l'environnement ou une arme concurrentielle ? Naoufel Mzoughi, Gilles Grolleau (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/8**, 21 p.

Une analyse spatiale de la demande de travail. Jean-Pierre Huiban (UMR INRA-ENESAD CESAER Dijon), **2005/9**, 21 p.